

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 30

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2025-045

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT AUX
ASSOCIATIONS**

ANNÉE 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 24 mars 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 2 avril 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
1^{er} avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Claudette Clain Maillot par
M. Alain Iafar, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville, Mme Barbara Saminadin par
Mme Honorine Lavielle, Mme Pamela Trécasse par M.
Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint, à 17h15.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau,
Maire à 18h08 (affaire n° 2025-058), M. Fayzal Ahmed
Vali à 18h08 (affaire n° 2025-058).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS****ANNÉE 2025****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n^{os} 2024-165 à 177 du conseil municipal du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu la délibération n° 2025-023 du conseil municipal du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture ... et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 20 mars 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2025 aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
DOJO PORTOIS	3 000 €	3 000 €	
OUEST TRAINING REUNION	3 500 €		
ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC			200 000 €
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)	620 000 €	60 000 €	

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
RUN BBOY CONNEXION	5 000 €		
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER REUNION	2 000 €		
LIAISON	5 000 €		
AN GREN KOULER ECRITURES SOCIALES ILE DE LA REUNION			21 250 €
SYNERGIE PEI – LA HALLE DU REEMPLOI	15 000 €		
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES – COS LE PORT	90 000 €		

Article 2 : d’autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l’avis du conseil municipal sur l’attribution de subventions de fonctionnement et d’investissement aux associations au titre de l’année 2025 en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031).

Depuis 2015, la ville de Le Port s’est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l’accompagnement de l’action associative et élargir l’assiette des bénéficiaires de ces dispositifs.

13 associations ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement et/ou en investissement.

Pour rappel un certain nombre de demandes de subvention dans le cadre de la campagne 2025 feront l’objet d’un examen ultérieur puisqu’elles sont encore en cours d’instruction et sont toujours en discussions entre la Ville et les porteurs de projets. Il s’agit notamment :

- d’associations ayant présenté des projets mobilisant le programme 147 ;
- d’organismes ayant présenté un projet associatif assorti d’une demande de subvention pour lesquels la Ville est en attente de précision et/ou d’ajustement ;
- de bénéficiaires de subvention en 2023 mais n’ayant pas encore remis leurs bilans.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d’attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement et en investissement aux associations, dans la limite de l’enveloppe financière validée au budget primitif, dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
DOJO PORTOIS	3 000 €	3 000 €	
KARATE CLUB PORTOIS	4 000 €		
OUEST TRAINING REUNION	3 500 €		
ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC			200 000 €
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)	620 000 €	60 000 €	
REUNION CULTURE		50 000 €	

VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	167 000 €		
RUN BBOY CONNEXION	5 000 €		
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER REUNION	2 000 €		
LIAISON	5 000 €		
AN GREN KOULER ECRITURES SOCIALES ILE DE LA REUNION			21 250 €
SYNERGIE PEI – LA HALLE DU REEMPLOI	15 000 €		
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES – COS LE PORT	90 000 €		

Au regard de la pertinence des projets présentés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2025, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.